

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

**Décision n° 22581 du 14 novembre 2013 portant promotion de sous-officiers
de réserve de la gendarmerie maritime**

NOR : INTJ1319216S

Le commandant de la gendarmerie maritime,
Vu le code de la défense ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 22278 du 8 novembre 2013 (NOR : INTJ1319215S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2013 :

Nondé, Claude	Nigend : 106 312
Noël, Jean-Michel	Nigend : 315 209

Article 2

L'adjudant de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2013 :

Roméro, Patrice	Nigend : 322 372
-----------------	------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2013 :

Bidault, Alain	Nigend : 113 175
Aubert, Thierry	Nigend : 163 832
Martin, Christelle	Nigend : 315 484

Article 4

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2013 :

Bourdon, Michel	Nigend : 97 658
Serceau, Thierry	Nigend : 98 213
Lebret, Pascal	Nigend : 118 324
Dupuis, Olivier	Nigend : 315 499

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 novembre 2013.

Le général,
commandant la gendarmerie maritime,
I. GUION DE MÉRITENS